

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 12 Juillet 2007
Date de la Convocation : 20 Juin 2007

L'An Deux Mille Sept le 12 Juillet à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur André VAIDIS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Didier MAZINGUE, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Claude HERGAULT, Monsieur Léon LEREBOURS, Monsieur Michel HUARD, Monsieur René HAMON, Monsieur Michel BAR, Monsieur Raymond BRION, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Jean FOUREY, Monsieur Paul AUMONT, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Daniel SOHIER, Monsieur Daniel VILLERAY, Monsieur Léon MARIE, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Madame Marie-Claire LIVORY, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Yvon GUERARD, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Louis SLAVIERO, Monsieur Jean FOSSARD, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Gérard PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Monsieur Loïc L'HERVE, Monsieur Claude HARDY, Monsieur André AUBIN, Monsieur Louis CORBIERE, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Jean-Marie DECARSIN, Monsieur Roger TOURLAND, Monsieur Emile FRASLIN, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Pierre BRISSET, Monsieur Christian SARRAZIN.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Guy LONDE, Madame Valérie STIL, Monsieur Robert BONVOISIN, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Nadine MARIE, Monsieur Serge DESCHAMPS, Madame KUC Janine, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Monsieur Serge LADAN, Monsieur Alain LIARD, Madame Lydie LEROUXEL.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Michel DUFOUR, Monsieur Bruno DILIGENCE, Madame Fabienne DONDA, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Alain ROUILLIER, Madame Catherine DAKSZEWICZ, Monsieur Roger TENCE, Madame Brigitte LANGLOIS, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Stéphane RENAULT.

Monsieur CHANDELIER remercie les Délégués de leur présence et avant d'ouvrir la séance tient à donner lecture de communications qui portent sur plusieurs points :

Le Centre Aquatique, le Pays Sud Calvados, la 2x2 voies, la Voie Verte, l'étude sur l'entrée du Syndicat Intercommunal Scolaire au sein de la Communauté de Communes.

CENTRE AQUATIQUE

Après neuf mois de travaux, l'extension et le réaménagement de notre Centre Aquatique se termine.

Je voudrais adresser de vifs remerciements à nos Elus de la Commission Piscine et en tout premier lieu à notre Collègue Joseph PITEL et à notre personnel de la Communauté, qu'il soit du Centre Aquatique, des services techniques, des services administratifs, ils ont tout fait (y compris le balai et la serpillière) pour que l'ouverture soit possible fin Juin.

Un chantier de 2 millions d'euros H.T. c'est énorme et des réglages de dernière minute ont été nécessaires. Ce n'est qu'en recevant du public que l'on a pu définir les corrections et les ajustements indispensables pour que tout soit en ordre.

Nous avons donc du fermer quelques jours, pour corriger les imperfections. C'est maintenant fait et l'ouverture aura lieu le 14 Juillet, je n'exclus pas que de nouveaux correctifs soient encore à apporter. Cela ne serait pas choquant.

Vous avez tous pu apprécier la qualité et l'importance des travaux effectués. Ils répondent tout à fait aux observations que nous avons présentées il y a quelques années.

En ce qui concerne le financement, j'attends toujours une réponse de la Région malgré le renvoi d'un dossier complet au mois d'Avril 2007.

Le Président regrette que certains journalistes se complaisent dans des titres négatifs et très critiques sans reconnaître à leur juste valeur le travail important réalisé par les ouvriers de nos entreprises et par nos salariés sur de grands équipements comme le Centre Aquatique.

Monsieur VAIDIS : le Vice-Président de la Région, Monsieur TOURRET a dit qu'il allait étudier notre dossier de subvention concernant le Centre Aquatique... c'est quand même 300 000 € qui nous manquent..., les 1 200 000 € promis par la Région dans le cadre du Pays, est-ce qu'ils existent...

Monsieur PITEL fait le point des Commissions de Sécurité qui ont visité le Centre d'Hébergement et le Centre Aquatique.

Pour le Centre d'Hébergement et en liaison avec le locataire la Base Lionel Terray, des aménagements mineurs ont été effectués, tant au niveau de l'électricité que des alarmes.

La Commission de Sécurité qui s'est réunie le 26 Juin 2007, a donné un avis favorable. Restera à entretenir la passerelle extérieure dans la cour intérieure.

Deux passages de la Commission ont été effectués au Centre Aquatique.

Lors de la première visite qui s'est effectuée à la mi-juin, la Commission n'a pas donné d'avis du fait que des travaux restaient à réaliser, il faut remercier Monsieur DURAND représentant la Mairie de Thury-Harcourt, d'avoir autorisé l'ouverture du Centre Aquatique en attendant une nouvelle visite prévue le 26 Juin.

Le 26 Juin quelques travaux mineurs restaient à réaliser notamment pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'inspecteur qui est passé le 26 Juin a demandé la pose de clapets coupe feu dans deux locaux à usage de réserve, le Bureau d'Etudes SOCOTEC a signalé au SDIS que cet aménagement n'était pas obligatoire, cette question sera à préciser avec les architectes.

PAYS SUD CALVADOS

En émettant un avis favorable sur la création du Pays Sud Calvados, le Département et la Région se sont engagés à contribuer financièrement au financement de ou des animations de notre Pays et ceci d'une façon significative.

Afin de donner corps à notre Pays les trois co-Présidents se sont mis d'accord pour procéder très rapidement, dans les jours qui viennent, à la création d'un poste d'animateur (qui pourra être constitué de 2 mi-temps).

Le ou les animateurs doivent connaître parfaitement notre territoire, maîtriser son diagnostic, et savoir traduire en langage administratif nos projets et nos demandes. Une des priorités sera tout d'abord de répondre à l'appel à projets dans le cadre du FEADER (ancien projet LEADER dont ont bénéficié précédemment nos Communes du canton d'Evrecy).

PROJET 2 X 2 VOIES

Nous approchons de la mise en service de la 2 x 2 voies Caen-Boulon qui doit en principe être ouverte au début 2008. les conséquences pour notre Communauté seront très vite perceptibles et nombreuses.

En ce qui concerne le tracé Boulon-Flers, le dossier est à un stade où peu de médiatisation est nécessaire. C'est le stade des procédures administratives de confortations :

- A l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme comme les PLU : c'est le cas pour Saint Rémy sur Orne et Saint Laurent de Condel ;
- A l'occasion de la constitution de réserves foncières qui s'avéreront indispensables et éviteront de procéder à des expropriations difficiles.

A ce jour et depuis Février 2004, 24 parcelles ont été acquises par le Département ou pour son compte pour une surface de 238 121 m², trois autres parcelles sont en cours d'acquisition pour 242 186 m².

Les prix d'acquisition s'élèvent à 1 442 617 €.

VOIE VERTE

Je vous rappelle notre position unanime sur la nécessité d'implanter une voie cyclable dite "Voie Verte" sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Caen-Flers.

Ce dossier piétine entre le Conseil Général tout à fait favorable à la réalisation d'une Voie Verte qui serait financée par le Département du Calvados à 100 % et le Conseil Régional qui a retenu l'option d'un aménagement sur cette emprise à la fois d'une voie ferrée réservée à un train touristique et au vélorail et d'une "Voie Verte" pour les cyclistes.

Je vous propose d'adopter à nouveau une motion que nous enverrons à ces deux Collectivités pour exiger qu'un accord soit trouvé et que cette emprise ne reste pas à l'abandon plus longtemps et mettre en demeure Département et Région de lancer un programme d'aménagement.

Monsieur PARIS : demande que la Communauté de Communes reste vigilante et maintienne constamment la pression.

Monsieur PITEL : demande à nouveau que soient associées les Communes traversées par la Voie Verte.

Monsieur CHANDELIER : propose de créer un groupe de travail composé d'Elus des Communes traversées, des Membres de l'Office de Tourisme, des Associations motivées par ce projet.

MAISON DE L'EMPLOI

Ce dossier progresse et sera le premier dossier du Pays. Les trois Communautés ont réalisés dans un temps record le dossier qui leur était demandé et j'en remercie le groupe de travail de la Commission Economique (Messieurs QUINDRY, ERNATUS et GANDON). Notre dossier est actuellement examiné par les instances décisionnelles et financières (Etat, ASSEDIC, ANPE,...)

Un forum est prévu à Thury-Harcourt en tout début Octobre.

SCOLAIRE SECONDAIRE

La compétence Scolaire Secondaire a été envisagée lors de la refonte des statuts de la Communauté de Communes en 2006.

Un groupe de travail composé de Monsieur Joseph PITEL, des vices-Présidents du Syndicat Scolaire, d'Elus de la Communauté, en tenant compte du fonctionnement actuel, va faire des propositions lors d'un prochain Conseil Communautaire.

SPANC

Monsieur CHANDELIER : demande à Monsieur BIZET de prendre contact avec le Directeur de la SAUR, car ils ont un retard considérable pour le rendu des diagnostics. Les premiers comptes-rendus viennent d'arriver alors que les contrôles ont été fait en Février 2006.

Monsieur BIZET : regrette cette situation car le manque de suivi risque de pénaliser notre Collectivité vis à vis de subventions que nous devons recevoir.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est demandé si les Délégués ont des observations sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 Mars 2007.

Monsieur SIMON Maire d'Angoville regrette que dans le compte-rendu il soit parlé du projet éolien de Cesny Bois Halbout, et non du projet d'Angoville.

Monsieur CHANDELIER tient à préciser que la Communauté de Communes s'est prononcée favorablement sur le développement des énergies renouvelables. Un groupe de travail piloté par Monsieur Claude DUBOIS et Monsieur Jean-Claude LECLERC, étudie l'ensemble de toutes ces questions.

Notre Collectivité a laissé aux Communes le soin de prendre les décisions qui concernent leur territoire et dans le même temps Monsieur DUBOIS conseille les Communes qui le souhaitent dans le cadre des études d'urbanisme.

Pour ce qui concerne la Commune d'Angoville, il faut que le projet aboutisse, toutefois il faut attirer l'attention sur la proximité du Château de la Motte à Acqueville, monument historique, qui constitue un des atouts touristiques de la Suisse Normande.

Un courrier émettant un avis favorable a été adressé à la D.D.E. à l'appui des demandes de Permis de Construire.

Dans le cadre du SCOT, la Communauté de Communes va engager une réflexion sur la constitution d'une ou plusieurs zones de développement de l'éolien.

COURRIER DE MONSIEUR VILLERAY

Le Président a pris connaissance du courrier de Monsieur VILLERAY Maire d'Espins, concernant les travaux de soutènement de chaussée du Chemin Rural dit du Four à Pain.

Le dossier ne peut être pris dans le cadre du Programme Voirie. Ce chemin n'est pas classé Voirie Communautaire, une étude est en train de se réaliser dans le cadre des aménagements des Chemins de Randonnées avec le Département.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Monsieur VAIDIS accepte d'être Secrétaire de Séance de la présente séance..

COMMISSION FINANCES

Monsieur PITEL remercie Monsieur JOUVIN pour son aide et ses conseils toujours aussi importants pour notre Collectivité.

Il est donné lecture des DM 1 par Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord à leur adoption.

Monsieur CHANDELIER remercie la Commission Finances et Sylvie CHOLET qui avec sérieux et professionnalisme s'occupe de la comptabilité et du suivi des Budgets.

COMMISSION DECHETS MENAGERS

La Commission Déchets Ménagers s'est réunie le Mercredi 11 Juillet et a fait les propositions suivantes :

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE MICKAËL HEULINE

Mickaël HEULINE a été embauché en CAE, à compter du 1^{er} Janvier 2007 en remplacement d'André BISSON.

Il s'avère que cette personne a accompli le remplacement avec satisfaction. Il est proposé de renouveler le contrat pour assurer les remplacements de congés des gardiens titulaires, dans le même cadre de contrat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement du contrat de Mickaël HEULINE.

Monsieur CHANDELIER recommande la lecture du rapport de fonctionnement qui a été remis aux Délégués de la Commission Déchets Ménagers, il faut noter que le tonnage de produits issus du tri sélectif augmente avec de bon résultats en ce qui concerne les refus de tri.

Des lettres sont envoyées aux particuliers qui se permettent d'effectuer des dépôts auprès des colonnes de P.A.V., en cas de récidive, plainte est portée auprès de la gendarmerie.

AUGMENTATION REDEVANCE POUR L'ACCES DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES

Depuis l'ouverture des déchetteries les apports des professionnels sont facturés 5 Euros le m3.

En partenariat avec la Chambre des Métiers, une enquête a été faite auprès d'autres structures, il s'avère que le prix du m3 déposé en déchetterie varie de 8 à 10 Euros.

Au vu de l'étude financière réalisée, il est proposé d'augmenter le coût des apports en déchetteries par les professionnels et de le fixer à 7,50 Euros le m3 à compter du 1^{er} Septembre 2007.

Monsieur Pierre MOREL : 50 % d'augmentation en une seule fois cela paraît trop important, pourquoi ne pas augmenter d'un Euro cette année ?

Monsieur Sylvain MOREL : les artisans font déjà l'effort de trier.

Monsieur CHANDELIER : cette recette supplémentaire n'est pas prévue au Budget, il est certain qu'il faut augmenter mais peut-être d'étaler sur plusieurs années.

Monsieur SUARD : le flux émanant des professionnels oblige des rotations supplémentaires et ce n'est pas aux particuliers de payer les dépenses supplémentaires surtout que les professionnels répercutent les frais de mise en déchetterie auprès des particuliers chez qui ils travaillent. De toute façon, à chaque Budget on prêche pour un équilibre et personne ne veut payer.

Monsieur BAR : au niveau des flux en déchetteries il y a des produits qui rapportent.

Monsieur PERRIN : pourquoi une telle discussion alors que les professionnels répercutent cette somme auprès des particuliers.

Monsieur SUARD : les encombrants coûtent très cher de mise en décharge à Cauvicourt.

Monsieur CHANDELIER : il y aurait peut-être une proposition à faire :

20 % cette année

20 % l'année prochaine

Monsieur Sylvain MOREL : peut-on différencier ce qui rapporte et ce qui coûte à la Collectivité ?

Monsieur CHANDELIER : il y a peut-être la possibilité d'augmenter 20 % cette année, et sur les 4 années suivantes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide de fixer les frais de mise en déchetterie auprès des professionnels de la façon suivante :

1^{er} Septembre 2007 : 6,00 €

1^{er} Janvier 2008 : 7,20 €

1^{er} Janvier 2009 : 8,64 €

1^{er} Janvier 2010 : 10,36 €

1^{er} Janvier 2011 : 12,43 €

Monsieur VAIDIS : à Caen le tri est plus simple tout va dans le sac jaune, et nous, nous sommes toujours à trois flux.

Monsieur CHANDELIER : c'est toujours un problème de coût.

Monsieur QUINDRY : sur le site de Saint Rémy sont toujours stockés du bois, des déchets verts, et des gravats, le feu est sur le site il y a gêne pour les riverains avec la fumée.

Monsieur SUARD : ce n'est pas la catastrophe.

Monsieur QUINDRY le déplacement des pompiers coûte cher au département.

Monsieur VAIDIS : à Angoville il y a une décharge sauvage.

Monsieur SIMON : ce ne sont que des déchets inertes.

CONTRAT AMBASSADEUR DE TRI

Afin de lancer une campagne de communication, la Commission propose de recruter une personne pour une durée de six mois dans le cadre d'un contrat CAE aidé à hauteur de 85 %, à compter du 1^{er} Septembre 2007.

Le reste des frais engagés seront pris en charge à 50 % par l'organisme Eco Emballage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son avis favorable et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce contrat.

COMMISSION CENTRE AQUATIQUE

MARCHE DE TRAVAUX DU CENTRE AQUATIQUE

Le Président fait le point sur les travaux au niveau du Centre Aquatique et souligne que sur ce marché de 2 millions d'euros, le dépassement n'est que de 1 %.

Il faut souligner le bon travail, des Maîtres d'œuvres BABIN et ROPTIN, pour la partie technique.

Monsieur Daniel MOREL : qu'elles sont les raisons de ces augmentations ?

Monsieur CHANDELIER : la Commission de Sécurité nous a demandé de mettre des clapets coupe feu et dans le marché n'était pas prévu la surveillance vidéo et les détecteurs d'infractions.

Monsieur VAIDIS : le Procès-verbal de réception de travaux est-il signé ?

Monsieur PITEL : oui le Procès-verbal de réception de travaux va être signé mais avec des réserves.

Monsieur CHANDELIER : nous avons eu affaire à des entreprises plus performantes qu'il y a 15 ans.

Monsieur PITEL : la phase d'essai était nécessaire et nous avons un bon résultat.

Sur les 18 lots deux dépassements pour des travaux supplémentaires de plus de 5 % sont à constater.

- Lot 16 SANI CHAUFFAGE
- Lot 18 DALIGAULT

Le Président est autorisé à signer les avenants correspondants.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE

Monsieur PITEL souligne que toute l'énergie a été portée jusqu'à présent pour les travaux et maintenant il faut se focaliser sur le fonctionnement.

Il est demandé aux permanents de donner un bilan : des entrées, des heures effectuées, des consommables..., des réunions sont prévues toutes les semaines pour faire le point.

A la fin de cette année des chiffres seront donnés à la Commission Centre Aquatique, il y aura peut-être des adaptations à prévoir pour 2008 sur le fonctionnement.

De ce fait au vue de cela il est proposé de prévoir un contrat pour Pierre-Jacques GAULTIER en tant que MNS d'une durée de trois mois.

CONTRAT MNS PIERRE-JACQUES GAULTIER

Pierre-Jacques GAULTIER était avant la fermeture du Centre Aquatique, en contrat Emploi Jeune auprès du Syndicat Scolaire.

Il y a lieu de recruter cette personne sous contrat à compter du 16 Juillet 2007 pour assurer le poste de maître nageur.

Le Président est autorisé à signer le contrat pour d'une durée de 3 mois.

VOIRIE

DOSSIER D.G.E.

Il est donné lecture des échanges de courriers concernant le dossier D.G.E. (*voir en annexe*)

Il est à noter que le manque d'aide de l'Etat remet en cause le financement du programme Voirie pour 2007.

Nous vous proposons dans un souci de bonne gestion, de n'engager en 2007 que les opérations présentant un caractère d'urgence reconnu par notre groupe de travail Voirie et de poursuivre en 2008 le programme initialement prévu.

Monsieur LETOT : comme par hasard, c'est encore notre Collectivité qui est touchée par des non subventions, la Commission Paritaire est composée d'Elus et de représentants de l'Etat. La décision n'est pas le seul fait du Préfet.

Madame BOUIN : le Programme 2007 va être gelé ?

Monsieur CHANDELIER : sauf en cas d'urgence.

Madame BOUIN : qu'en sera-t-il des travaux d'entretien ?

Monsieur LECLERC : en repoussant nos Programmes voirie, nous aurons de gros problèmes.

Monsieur CHANDELIER : l'on pourrait faire des travaux, mais attention nous n'allons pas avoir de subvention D.G.E.

Le groupe de travail pourra statuer s'il y a des travaux urgents.

Madame BOUIN : à mettre des rustines, comme l'on fait, on aura des problèmes.

Monsieur CHANDELIER : les Routes Départementales sont entretenues aussi avec du point à temps et elles sont parfois en moins bon état que nos voiries communautaires.

Monsieur Daniel MOREL : si nous ne faisons pas de travaux en 2007, peut-on les débiter au 1^{er} semestre 2008 ?

Monsieur CHANDELIER : c'est tout à fait possible avec notre Marché.

Monsieur TOURLAND : comment fait-on pour les Communes qui ont prévu un Fonds de Concours ?

Monsieur CHANDELIER : le problème est que si nous n'avons pas de D.G.E. cela diminue le montant possible du Fonds de Concours.

Monsieur Léon MARIE : si l'Etat ne nous donne rien cette année, il sera peut-être plus généreux l'année prochaine !

Monsieur HERGAULT : il y aura peut-être moins de projets scolaires en 2008.

Monsieur CHANDELIER : aucune prévision d'avenir ne peut être faite pour le moment.

La proposition de n'engager en 2007 que les opérations d'urgences et de poursuivre en 2008 le programme prévu est adoptée.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES VOIRIE (PROGRAMME 2007 ; 2008)

Il est donné le résultat de l'analyse des offres concernant le programme voirie 2007 ; 2008, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres de ce jour.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce Marché.

La notification de ce Marché sera différée du fait du problème de financement.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur CHANDELIER : 32 médailles du travail ont été décernées à des employés d'ARVIN MERITOR.

Cette société a des projets d'extension, il y aura peut-être à monter un dossier pour les aider à construire un atelier relais. Notre Collectivité ne servirait que de boîte aux lettres financière.

Ils ont proposés de garder les locaux de Thury-Harcourt pour faire du stockage.

Cette entreprise tourne pour le moment à plein régime et a des projets de développement de nouveaux moteurs.

Monsieur Léon MARIE : la presse ne s'est même pas déplacée pour relater l'événement important pour les salariés de l'usine.

EXONERATION DE LA T.P.U

Par courrier en date du 20 Juin 2007, il a été demandé aux Communes de nous transmettre copie des délibérations prises par les Conseils Municipaux sur les exonérations de taxes professionnelles.

Quelques Communes ont bien voulu nous adresser leur délibération en la matière et notamment Saint Martin de Sallen, Cauville, Espins et Thury-Harcourt.

Le développement économique est un de nos objectifs majeurs et nous devons tout faire pour favoriser la création d'entreprises nouvelles quelque soit leur secteur d'activité. Une question peut se poser sur l'exonération de la Taxe Professionnelle pour les extensions d'entreprises.

Après avoir pris connaissance des délibérations prises par ces Communes et compte tenu que la Communauté de Communes est compétente pour délibérer sur l'exonération de la taxe professionnelle, il est proposé d'exonérer de la Taxe Professionnelle, les entreprises nouvellement créés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Suisse Normande, pour une durée de deux années.

Monsieur QUINDRY : les délibérations portaient sur l'exonération de la T.P. sur deux ans pour les créations d'emplois.

Monsieur CHANDELIER : il n'est pas souhaitable de lier l'exonération à la création d'emplois, mais plutôt à la création d'entreprise.

Monsieur PITEL : je n'ai pas bien compris ce que l'on demande dans le courrier.

Monsieur HERGAULT : il peut être important d'étudier toutes les demandes d'exonération au coup par coup.

Monsieur CHANDELIER : les délibérations sont prises sur un ensemble et non sur des cas par cas.

Monsieur LETOT : dans le courrier il était dit que le dossier serait étudié par la Commission Economique, alors que nous en tant que Délégués nous n'avons pas été invité à cette Commission.

Monsieur CHANDELIER : c'est vrai, on ne délibère pas à cette réunion et on laisse la Commission nous faire des propositions, il nous reste jusqu'à début Octobre, cette question sera mise à l'ordre du jour de la réunion de Septembre.

Monsieur LETOT : y a t il des compensations de l'Etat pour ces exonérations.

Monsieur CHANDELIER : non.

Monsieur LETOT : quand on voit la création d'entreprises dans nos locaux de Courmeron : Mad Transports, et l'homme aux palettes...

Monsieur BAR : l'exonération ne donne pas de manque financier.

Monsieur CHANDELIER : on n'enlève pas de recettes, puisqu'elles n'existent pas.

Madame BOUIN : faut-il encore envoyer les délibérations ?

Monsieur CHANDELIER : oui, cette question sera remise à l'ordre du jour en Septembre.

COMMISSION TOURISME

INFORMATION SUR L'ETUDE DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur HERGAULT : lors du dernier Conseil Communautaire, j'avais promis d'étudier cette mise en place de la Taxe de Séjour pour notre Communauté.

Avec les permanents de l'Office de Tourisme, nous avons été voir comment étaient organisés les autres structures qui avaient mis en place cette Taxe de Séjour, comme par exemple à Cambremer.

Il s'avère que ces recettes supplémentaires ne sont pas négligeables, la mise en place de cette Taxe n'est pas si évidente, prendre une décision rapidement pourrait provoquer un préjudice à nos hébergeurs.

La discussion qui s'est engagée lors de la Commission Tourisme... que choisir ? :

- 1) La régie avec les fraudes qui peuvent être pratiquées, une gestion pour faire rentrer les fonds et effectuer un suivi, ce qui représente un nombre important d'heures de permanents.
- 2) Le forfait très injuste entre les hébergeurs, et quel tarif appliquer ?

Pour le moment nous n'avons pas les moyens de choisir. Il est vrai que la simulation qui a été faite par l'Office de Tourisme représentait sur deux mois une somme assez importante.

Monsieur HERGAULT précise que la Région Suisse Normande est une Région fragile, il ne faut pas déséquilibrer la clientèle touristique.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur HERGAULT pour cette étude, le Président propose que du fait que cette Taxe ne soit pas si facile à mettre en place, de former un groupe de travail qui pourrait travailler au mois de Novembre, afin de faire des propositions en 2008.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SCOT

Le SCOT concerne le territoire des Communautés de Communes de la Suisse Normande et Condé sur Noireau. Jusqu'à présent, il a été procédé à l'indispensable travail d'inventaire et d'analyse de la situation existante avec tous les partenaires. Maintenant nous allons entrer dans un travail plus concret d'élaboration du schéma. Afin d'avoir un travail plus proche du territoire, il est proposé dans le périmètre global du SCOT de créer deux sous secteurs, l'un correspondant à nos 34 Communes et l'autre correspondant à Condé Intercom.

La même demande va être entreprise par la Communauté de Communes de Condé Intercom.

Je vous propose d'approuver cette proposition de création d'un sous secteur "Suisse Normande" à l'intérieur du SCOT et de solliciter du SCOT la création de notre sous secteur.

Le pilotage de ce sous secteur serait confié à notre Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire Monsieur Claude DUBOIS, par ailleurs membre actif du SCOT.

Monsieur Michel BAR : souligne que pour le moment le travail du SCOT est inexistant et que cela n'est pas difficile de le faire avancer plus vite, c'est un enterrement de première du SCOT.

Monsieur CHANDELIER : précise qu'avec Condé nous avons des axes de développement équivalents mais cela n'empêche pas de travailler séparément.

Monsieur Michel BAR : s'inquiète de la lenteur et espère que cela avancera plus vite avec ces deux secteurs.

Monsieur LECLERC : il est possible de simuler en deux secteurs et de travailler ensemble pour des projets plus structurants.

La proposition de demande de création d'un sous-secteur "Suisse Normande" est approuvée.

COURRIER DU MAIRE DE SAINT REMY SUR ORNE, RELATIF A LA ZONE ARTISANALE DE SAINT REMY SUR ORNE

Le Président donne lecture du courrier en date du 04 Juillet émanant de Monsieur le Maire de Saint Rémy sur Orne (*copie ci-jointe*).

Le Président rappelle la compétence statutaire de la Communauté en matière de Zone d'Activités Article 7 des statuts.

"La Communauté de Communes est compétente pour l'aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes de la Suisse Normande est compétente pour la création d'une ou plusieurs Zones d'Activités Communautaires. Cette décision nécessite l'accord

expresse de la ou des Communes sur le territoire desquelles seront implantées ces zones communautaires.

Sont d'intérêt communautaire, les zones d'une superficie supérieure à 3 Ha, à proximité d'un axe structurant du réseau routier Départemental et situées à proximité de points de raccordement facilitant la viabilisation (réseaux EDF – téléphone – eau – assainissement...).

La Communauté de Communes procède aux acquisitions des terrains nécessaires, élabore le Schéma d'Aménagement de la Zone et toutes les formalités administratives correspondantes, y compris les demandes de subventions autorisées dans le respect des textes et des documents d'urbanisme ; elle exerce sur ses zones la Maîtrise d'Ouvrage de la viabilité (voiries et réseaux divers) tant à l'extérieur de la zone (raccordement aux réseaux) qu'à l'intérieur de la zone. La Communauté de Communes procède à toutes ventes ou mise à disposition des terrains aménagés selon les tarifs fixés par le Bureau sur délégation du Conseil Communautaire. Sur le territoire de ces zones, elle peut instituer une Taxe Professionnelle de Zone sauf si la Communauté de Communes opte pour la T.P.U.

Les Communes conservent la possibilité de créer sur leur territoire une Zone d'Activités d'une superficie inférieure à 3 Ha."

Les statuts sont clairs, la Communauté de Communes ne peut ni créer ni intervenir dans une Z.A. d'une superficie inférieure à 3 Ha.

Monsieur QUINDRY : il est plus intéressant financièrement que la Communauté de Communes investisse, il y a plus d'aides.

Monsieur HERGAULT : est-ce que le projet de 2x2 voies ne va pas sur la zone de Saint Rémy ?

La réponse est non, suivant le PLU de la Commune.

COMMISSION CENTRE D'HEBERGEMENT

A compter du 1^{er} Septembre 2007, la Communauté de Communes reprend en régie le Centre d'Hébergement, l'accueil et les réservations seront assurés par les permanents actuels du Centre Aquatique, mais il y a lieu de recruter la personne qui assure actuellement l'entretien de ce Centre.

Le Président est autorisé à recruter une personne à mi-temps à compter du 1^{er} Septembre 2007 et à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur CHANDELIER : demande à Monsieur HERGAULT, Maire de Clécy de féliciter l'Association Lionel Terray pour l'entretien du Centre d'Hébergement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHANDELIER : propose aux Délégués d'aller pendant le week end du 14 Juillet, le Vendredi soir 13 au feu d'artifice de Culey le Patry et le Samedi 14 au feu d'artifice de Thury-Harcourt et souligne que la coupe des AS de Kayak Polo aura lieu sur le plan d'eau du Traspy les 14 et 15 Juillet, ce qui constituera une répétition de l'Europolo 2007

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clos la séance à 23 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER